

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015, À VINGT HEURES (20 h).**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-486

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2015

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 11 décembre 2015

Dépôt de la liste datée du 10 décembre 2015 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 1^{er} décembre 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Année 2015 – *Loi sur l'éthique et la déontologie*

Dépôt du registre des déclarations des employés de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Année 2015 – *Loi sur l'éthique et la déontologie*

2015-487

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015

2015-488

Autorisation de financement - Dépenses d'opérations 2015 et transfert de fonds

2015-489

Versement de subventions à divers organismes – Utilisation de l'aréna et de la piscine Guylaine-Cloutier – Automne 2015

2015-490

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2015-491

Confirmation de représentation et de mandat au nouveau directeur général et au directeur du Service de protection contre les incendies

2015-492

Confirmation de nomination de maître Sandra Stéphanie Clavet à titre de greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny

2015-493

Modification à l'organigramme administratif et au plan de classification des emplois prévu à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny – Ouverture d'un poste cadre à temps partiel de conseiller aux ressources humaines

2015-494	Engagement de Madame Marie-Philip Coulombe à titre de conseillère aux ressources humaines
2015-495	Attribution des sièges numéros 1, 2 et 3 au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny
2015-496	Mandat à M ^e Guylaine Lacerte de la firme McCarthy Tétrault – Représentante de la Ville de Montmagny – Dossiers d'arbitrage
2015-497	Mandat à Les Amis du parc St-Nicolas inc. – Maître d'œuvre - Travaux au parc St-Nicolas
2015-498	Signature d'une entente avec Les Amis du Parc St-Nicolas inc. – Entretien du site du parc St-Nicolas – Année 2016
2015-499	Autorisation de signature du premier amendement au bail avec Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. – Location du terrain de camping municipal
2015-500	Autorisation de signature de contrats – Achat d'œuvres des artistes Yannick Belley, Lucie Perron et Ginette Aubin Kakakos – Collection municipale
2015-501	Contrat pour la fourniture d'une camionnette 4 x 4 pour le Service de protection contre les incendies
2015-502	Contrat pour travaux de modification du système de chauffage à l'usine de traitement de l'eau potable
2015-503	Services professionnels en architecture – Requalification de l'ancien hôtel de ville et de ses espaces publics
2015-504	Services professionnels en ingénierie – Requalification de l'ancien hôtel de ville et de ses espaces publics
2015-505	Engagement de la Ville de Montmagny – Projet de Canards Illimités Canada – Consolidation des digues et remplacement du système de contrôle de niveau d'eau - Marais de Montmagny
2015-506	Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Montmagny et abrogation de la résolution 2015-464
2015-507	Amendement à la résolution 2015-428 - Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – <i>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018</i> – Programmation de travaux mise à jour – Correction au seuil d'immobilisations
2015-508	Adoption du règlement numéro 1162 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2016
2015-509	Adoption du règlement numéro 1163 amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2016 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements
2015-510	Adoption du règlement numéro 1165 amendant le règlement numéro 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny et remplaçant le règlement numéro 722 de manière à prévoir une disposition relative à l'utilisation de l'excédent d'actif en cours de régime
2015-511	Adoption du règlement numéro 1166 décrétant l'acquisition d'infrastructures de rues et l'exécution de travaux de pose de bordures, de pavage et d'éclairage sur le terrain

situé au nord de la rue Cajetan-Gauthier ainsi qu'un emprunt de 255 000 \$ y afférent et abrogeant le règlement numéro 1150

- 2015-512 Adoption du règlement numéro 1167 amendant le règlement numéro 1156 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Corporation d'habitation du Littoral inc.
- 2015-513 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2016
- 2015-514 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement dans le cadre de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée
- 2015-515 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée
- 2015-516 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'aréna municipal et d'un camion avec équipements de déneigement
- 2015-517 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 545 000 \$ et l'affectation des soldes disponibles de 4 574,64 \$ et de 939,31 \$, respectivement des règlements numéros 1077 et 1087, en vue de financer une dépense de 550 514 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier d'accès au parc St-Nicolas, de réfection d'une partie du chemin du Bras St-Nicolas, d'aménagement pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée
- 2015-518 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense de 1 385 000\$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes

Période de questions

- 2015-519 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce onzième jour du mois de décembre deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 11 décembre 2015 à 15 h 56.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 14 décembre 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 11 DÉCEMBRE 2015

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 10 DÉCEMBRE 2015 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015 ÉNUMÉRANT
LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION
DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES
D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ - ANNÉE 2015 – LOI SUR
L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE**

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES EMPLOYÉS DE LA
VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION DE DONS, MARQUES
D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR
SUPÉRIEURE À 200 \$ - ANNÉE 2015 – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA
DÉONTOLOGIE**

Le greffier dépose ces registres conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* lesquels indiquent qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période du 16 décembre 2014 jusqu'au 14 décembre 2015, soit depuis le dépôt des derniers registres.

2015-487

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
7 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2015-488

**AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE TRANSFERT DE FONDS -
DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2015 ET PROJET D'IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'immobilisations et d'opérations n'étaient pas prévues pour l'année 2015;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations et projet d'immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	POSTE BUDGÉTAIRE OU PROJET D'IMMOBILISATIONS	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Accès au site de Pointe-à-Lacaille (via le boulevard Taché Ouest)	02-320-02-521	Excédent de recettes anticipé - Droits sur les mutations immobilières 01-233-12-000	12 300 \$
Raccordements aux réseaux publics d'aqueduc et d'égouts	Section budgétaire 02-413-03-000	Revenus de vente du lot 5 587 926 01-233-49-000	22 755 \$
Répartition de bordures et trottoirs de béton	02-320-00-521	Excédent de recettes anticipé - Coupe de bordures et trottoirs de béton 01-234-31-000	5 680 \$
Sel à déglacer et abrasifs	02-330-00-622	Excédent de recettes anticipé - Coupe de bordures et trottoirs de béton 01-234-31-000	1 070 \$
		Excédent de recettes anticipé - Recettes diverses de voirie 01-234-39-000	1 870 \$
Honoraires professionnels – Réaménagement du 2 ^e étage – Garage municipal	02-391-00-419	Excédent de recettes anticipé - Recettes diverses en voirie 01-234-39-000	1 910 \$
Signalisation	02-355-00-639	Excédent de recettes anticipé – Recettes diverses en voirie 01-234-39-000	70 \$
Panneau d'interprétation – Tour d'observation de la Pointe-aux-Oies	Projet 2010-020 « Place des Migrations phase 2 – Tour d'observation »	Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01-000	7 900 \$

2. D'amender en conséquence la résolution numéro 2015-235 par la suppression de la deuxième ligne apparaissant au tableau de l'article 1, soit celle créant le projet de dépenses en immobilisations 2015-909 intitulé *Prolongement de conduites – 226, des Poirier*; ce projet étant ainsi annulé.

3. D'autoriser le transfert d'un montant de 4 000 \$ à partir du poste budgétaire numéro 01-241-72-000, intitulé « Commandites activités récréatives », vers l'excédent de fonctionnement affecté numéro 59-131-15-000, intitulé « Développement d'activités culturelles ».

4. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal et de la piscine municipale Guylaine-Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ces plateaux sportifs à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers de l'aréna énumérés ci-après, des subventions totalisant cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-trois cents (109 981,83 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Automne 2015 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Club CPA Plus (patinage artistique)	3 757,44 \$
Club CPA Junior/Senior (patinage artistique)	30 956,32 \$
AHGM (local) (hockey mineur)	45 596,69 \$
Ligues Les Vieilles Lames	872,74 \$
Ligue Inter Sport	746,69 \$
Ligue Olympique du Cap	1 718,10 \$
Amis du Jeudi	840,00 \$
Ligue Yan-Gaétan Moreau	900,00 \$
Ligue Berthier-sur-Mer	886,18 \$
Ligue Lève-Tôt (mardi)	499,98 \$
Ligue Lève-Tôt (vendredi)	497,78 \$
Ligue Industries Caron	520,00 \$
Ligue du Samedi soir	935,41 \$
Ligue Patrick Deschamps	900,00 \$
Hockey senior Montmagny 2014 (pratique)	3 000,00 \$
Hockey senior Montmagny 2014 (parties)	1 071,00 \$
Ligue LHOM	1 620,00 \$

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Les Canotiers (Pratiques)	2 671,50 \$
Les Canotiers (Parties)	3 630,00 \$
L'Oison	4 588,00 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault (S. Chabot)	148,00 \$
École secondaire Louis-Jacques Casault (Compétitions)	2 886,00 \$
Centre d'études collégiales	444,00 \$
École St-Thomas	148,00 \$
École St-Nicolas	148,00 \$
TOTAL :	109 981,83 \$

2. De verser à Natation Montmagny inc. une subvention totalisant six mille trois cent quarante-huit dollars (6 348,00 \$), représentant l'aide de fonctionnement accordée à cet organisme découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de la piscine municipale Guylaine-Cloutier pendant la session Automne 2015.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant mille cent quarante dollars (1 140 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 6 cartes – Cocktail des Fêtes annuel – Le 17 décembre 2015 à Montmagny	02-110-00-351	180,00 \$
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Achat de 12 cartes pour le souper bénéfice annuel – Le samedi 6 février 2016	02-110-00-351	960,00 \$
TOTAL :			1 140,00 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-491

CONFIRMATION DE REPRÉSENTATION ET DE MANDATS AU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a nommé le directeur général actuel de la Ville de Montmagny, M^e Bernard Létourneau, comme représentant au sein du conseil d'administration d'organismes;

CONSIDÉRANT qu'il lui a également confié certains mandats spécifiques, dont la direction par intérim du Service de l'aménagement et du développement de même que la coordination des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^e Létourneau le 31 décembre 2015 et l'entrée en fonction de M^e Félix Michaud à ce poste à compter du 1^{er} janvier 2016;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer que les mandats suivants confiés au directeur général actuel M^e Bernard Létourneau, seront confiés à compter du 1^{er} janvier 2016 au nouveau directeur général M^e Félix Michaud, soit :

- représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. (résolution 2015-013)
- représentant de la Ville de Montmagny au conseil d'administration de la corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. (résolution 2014-105)
- directeur par intérim du Service municipal de l'aménagement et du développement (2006-426);
- coordonnateur des mesures d'urgence (résolution 2006-136)

et d'amender en conséquence lesdites résolutions.

2. D'amender également la résolution 2006-136 en remplaçant l'article 2 par le suivant :

« 2. De nommer M. Pierre Boucher, directeur du Service de protection contre les incendies, comme coordonnateur de site dans le cadre du Plan des mesures d'urgence de la Ville de Montmagny. »

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Corporation bibliothèque de Montmagny, à la Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc., au directeur général, au directeur du Service de protection contre les incendies et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-492

CONFIRMATION DE NOMINATION DE MAÎTRE SANDRA STÉPHANIE CLAVET À TITRE DE GREFFIÈRE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par sa résolution numéro 2014-454, a engagé Mme Sandra Stéphanie Clavet à titre de greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Montmagny à compter du 4 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que la description de ce poste inclut les fonctions de greffier de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la pertinence d'officialiser que ces fonctions et ce titre de greffière de la Cour municipale commune sont confiés à Mme Clavet;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer que maître Sandra Stéphanie Clavet, engagée à titre de « greffière et directrice des affaires juridiques », est aussi nommée « greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny » à compter du 4 janvier 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Maître Sandra Stéphanie Clavet de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-493

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À L'ENTENTE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY – OUVERTURE D'UN POSTE CADRE À TEMPS PARTIEL DE CONSEILLER AUX RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'ouvrir un nouveau poste cadre à temps partiel au Service des ressources humaines d'où la nécessité de modifier l'organigramme administratif de la Ville et le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny en y intégrant le poste cadre à temps partiel « conseiller aux ressources humaines » avec sa description de tâches, et ce, selon la classe 2 attribuée à ce nouveau poste en fonction du pointage obtenu à la suite de l'évaluation effectuée conformément à la méthode d'évaluation des postes prévue à ladite entente de travail.

2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en y ajoutant ce nouveau poste; l'organigramme ainsi mis à jour devient effectif le 4 janvier 2016 et remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux employés cadres, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-494

ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-PHILIP COULOMBE À TITRE DE CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines pour l'engagement d'une ressource au nouveau poste cadre à temps partiel de « conseiller aux ressources humaines »;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Madame Marie-Philip Coulombe au nouveau poste cadre à temps partiel de « conseillère aux ressources humaines » au Service des ressources humaines de la Ville de Montmagny, à raison de quatre jours par semaine, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés; ledit engagement prenant effet le 4 janvier 2016.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Mme Coulombe.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Coulombe de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-495

ATTRIBUTION DES SIÈGES NUMÉROS 1, 2 ET 3 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 1018 *sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny*, ce comité est composé de sept membres, dont deux conseillers municipaux et cinq personnes résidant sur le territoire de la Ville occupant les sièges numéros 1 à 5;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer les sièges numéros 1, 2 et 3 au sein de ce comité pour un mandat d'une durée de 24 mois, de manière à rencontrer les exigences de l'article 11 du règlement 1018;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'attribuer de la façon suivante les sièges numéros 1, 2 et 3 au Comité consultatif d'urbanisme puisque le mandat des membres occupant ces trois sièges se terminera le 1^{er} janvier 2016 :

- ✓ siège numéro 1 – M. Jacques Ménard;
- ✓ siège numéro 2 – M. Réjean Gervais;
- ✓ siège numéro 3 – M. Philippe Charest;

2. D'établir au 1^{er} janvier 2016 le début du mandat de ces trois membres du Comité consultatif d'urbanisme; la durée des mandats étant de 24 mois, telle qu'elle est fixée au règlement numéro 1018.

3. De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres précédemment nommés, au Comité consultatif d'urbanisme, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement, à l'inspecteur en bâtiments et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-496

MANDAT À M^c GUYLAINE LACERTE DE LA FIRME McCARTHY TÉTRAULT – REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE MONTMAGNY – DOSSIERS D'ARBITRAGE

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mandater M^e Guylaine Lacerte, de la firme d'avocats McCarthy Tétrault, comme représentante de la Ville de Montmagny devant la Commission du travail du Québec ou toute autre instance dans les dossiers d'audition de griefs ou autres dossiers nécessitant la représentation de la partie patronale.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Guylaine Lacerte de la firme McCarthy Tétrault de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-497

MANDAT À LES AMIS DU PARC ST-NICOLAS INC. – MAÎTRE D'ŒUVRE - TRAVAUX AU PARC ST-NICOLAS

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Les Amis du parc St-Nicolas inc. agit en partenariat avec la Ville dans l'entretien et le développement du parc municipal St-Nicolas;

CONSIDÉRANT que des travaux de prolongement d'un raccordement au réseau d'aqueduc sont nécessaires sur le parc, notamment pour faciliter les opérations d'arrosage de l'anneau de glace;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confier à Les Amis du parc St-Nicolas inc. le mandat d'agir à titre de maître d'œuvre dans le projet visant l'exécution des travaux nécessaires au prolongement jusqu'à la limite est du parc du raccordement à l'aqueduc (tuyau de 2 pouces) traversant sous la rivière du Bras-St-Nicolas et alimentant actuellement le parc St-Nicolas; la Ville de Montmagny, pour sa part, sur concrétisation de la faisabilité de tels travaux fournira le tuyau de 2 pouces et autres pièces d'aqueduc requis dont les coûts sont estimés à environ 3000 \$ plus taxes.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Amis du parc St-Nicolas inc., de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-498

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES AMIS DU PARC ST-NICOLAS INC. – ENTRETIEN DU SITE DU PARC ST-NICOLAS – ANNÉE 2016

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'entériner la signature apposée par le maire et le greffier le 9 décembre 2015, pour et au nom de la Ville de Montmagny, sur l'entente établissant les modalités entourant l'exécution par la corporation Les Amis du parc St-Nicolas inc. de travaux d'entretien du site du parc St-Nicolas, propriété de la Ville de Montmagny, de même que l'organisation d'activités d'animation sur le site pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016; ladite entente pouvant être renouvelée par la suite d'année en année.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Amis du parc Saint-Nicolas inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-499

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PREMIER AMENDEMENT AU BAIL
AVEC CORPORATION CAMPING POINTE-AUX-OIES INC. – LOCATION
DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer le premier amendement apporté au bail intervenu entre la Ville de Montmagny et Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc., et signé le 7 janvier 2010, relativement à la location à cet organisme du terrain propriété de la Ville sis au 45, avenue du Bassin Nord, aux seules fins d'exploitation d'un terrain de camping; ledit amendement ayant principalement pour objet de modifier l'annexe jointe au bail traitant des opérations du locataire nécessaires à l'exploitation du camping.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc., de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-500

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS – ACHAT D'OEUVRES
DES ARTISTES YANNICK BELLEY, LUCIE PERRON ET GINETTE AUBIN
KAKAKOS – COLLECTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT les recommandations du jury mandaté par le Comité consultatif de la culture quant aux œuvres d'art à acquérir pour la collection municipale, lesquelles ont été sélectionnées lors d'expositions parrainées par la Ville de Montmagny en 2015;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, des contrats pour l'achat des œuvres d'art ci-après décrites, destinées à la collection municipale :

a) contrat avec l'artiste Yannick Belley pour l'achat d'une photographie, intitulée « *Résonnance* », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de cent quatre-vingt-quinze dollars (195,00 \$), taxes non applicables;

b) contrat avec l'artiste Lucie Perron pour l'achat d'une broderie, intitulée « *Reyna Inframundo* », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$), taxes non applicables;

c) contrat avec l'artiste Ginette Aubin Kakakos, pour l'achat d'une encre sérigraphique peinte à la main avec fil de lin ciré, intitulée « *Début du XX^e siècle* », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de trois cent cinquante dollars (350,00 \$), plus taxes.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Yannick Belley, à Mme Lucie Perron, à Mme Ginette Aubin Kakakos de même qu'au coordonnateur des activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-501

ADJUDICATION DE CONTRAT À LAPOINTE AUTOMOBILES INC. – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 4 x 4 POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve pour le Service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois fournisseurs ont déposé une offre, soit les concessionnaires automobiles, Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltée, Lapointe Automobiles inc. et Fréchette Ford Ltée;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Lapointe Automobiles inc. le contrat pour la fourniture d'un véhicule neuf de type camionnette 4 X 4, de marque Dodge Ram 1500 de l'année 2016, au montant de vingt-neuf mille quatre cents dollars (29 400 \$), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce concessionnaire automobile, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Cette somme est financée par le fonds de roulement et payable à même le projet de dépenses en immobilisations numéro 2014-016; la résolution d'emprunt au fonds de roulement sera adoptée ultérieurement.

2. D'autoriser conséquemment le directeur du Service de protection contre les incendies, ou son représentant, à signer le contrat d'achat dudit véhicule, auquel seront joints pour en faire partie intégrante : l'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution, de même que les documents nécessaires au transfert de propriété du véhicule.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Lapointe Automobiles inc. de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-502

ADJUDICATION DE CONTRAT À RENÉ SAMSON INC. - TRAVAUX DE MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de matériels et d'équipements et l'exécution de travaux dans le cadre du projet de modification du système de chauffage à l'usine municipale de traitement de l'eau potable, située au 132, avenue des Érables Ouest à Cap-St-Ignace;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Corriveau entrepreneur électricien inc., René Samson inc. et Cytech Corbin inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à René Samson inc. le contrat pour la fourniture de matériels et d'équipements et pour l'exécution de travaux dans le cadre du projet de modification du système de chauffage à l'usine municipale de traitement de l'eau potable, située au 132, avenue des Érables Ouest à Cap-St-Ignace, au montant de vingt-sept mille trois cent cinquante-huit dollars et trente cents (27 358,30 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à René Samson inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-503

ADJUDICATION DE CONTRAT À SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET DE SES ESPACES PUBLICS

2015-504

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres sur invitation écrite, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet visant la requalification de l'ancien hôtel de ville et de ses espaces publics;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, seule la firme Services intégrés Lemay et associés inc. a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Services intégrés Lemay et associés inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture, au prix de quatre-vingt-un mille deux cents dollars (81 200 \$), plus taxes, consistant sommairement en la préparation du concept et l'élaboration des plans et devis préliminaires et définitifs et la fourniture de services durant la construction, sans services spéciaux telle une résidence sur le chantier, dans le cadre du projet visant la requalification de l'ancien hôtel de ville (134, rue St-Jean-Baptiste Est) et de ses espaces publics, conformément à la soumission déposée par cette firme, cette seule soumission reçue ayant obtenu une note au-delà du pointage minimal exigé suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Services intégrés Lemay et associés inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADJUDICATION DE CONTRAT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS
LTÉE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET DE SES
ESPACES PUBLICS**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres sur invitation écrite, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet visant la requalification de l'ancien hôtel de ville et de ses espaces publics;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes *Stantec Experts-conseils Ltée* et *ASP Expert Conseil*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme Stantec Experts-conseils Ltée le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, au prix de trente-neuf mille cinq cents dollars (39 500 \$), plus taxes, consistant sommairement en la réalisation d'études préparatoires (le cas échéant), l'élaboration des plans et devis préliminaires et définitifs et la fourniture de services durant la construction, sans services spéciaux telle une résidence sur le chantier, dans le cadre du projet visant la requalification de l'ancien hôtel de ville (134, rue St-Jean-Baptiste Est) et de ses espaces publics, conformément à la soumission déposée par cette firme, ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Stantec Experts-conseils Ltée de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-505

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – PROJET DE CANARDS ILLIMITÉS CANADA – CONSOLIDATION DES DIGUES ET REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE NIVEAU D'EAU - MARAIS DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'un projet d'aménagement du marais de Montmagny a été réalisé en 1987 dans le cadre d'une entente de conservation de 21 ans (1987-2007) liant la Ville de Montmagny et Canards Illimités Canada, lequel avait pour principaux objectifs d'améliorer la qualité du site au profit des utilisateurs du marais, d'augmenter la production faunique de ce milieu, principalement pour la sauvagine, et d'offrir un site d'intérêt à la population locale; ladite entente ayant été renouvelée annuellement depuis;

CONSIDÉRANT que les travaux alors exécutés ont consisté sommairement à ériger deux digues et à mettre en place un ouvrage de contrôle de niveau d'eau de manière à créer un marais d'environ 4 hectares, à ensemer une bande de terrain au pourtour du marais pour fournir un habitat de nidification de qualité pour les canards et à maintenir en culture de céréales la partie ouest du site afin de créer un habitat de migration pour la grande oie des neiges;

CONSIDÉRANT que l'ouvrage de contrôle de niveau d'eau du marais a atteint sa fin de vie utile et se trouve dans un état précaire, d'où la nécessité de planifier sa restauration afin d'éviter qu'un bris d'usure ne vienne assécher le marais;

CONSIDÉRANT que depuis sa mise en eau, le marais de Montmagny a atteint ses objectifs puisque les visiteurs peuvent y observer de nombreuses espèces de canards et admirer la grande oie des neiges en période de migration printanière;

CONSIDÉRANT les investissements de la Ville dans la mise en valeur du marais, dont les diverses installations et équipements sur ou à proximité du

2015-506

site, tels un tronçon de la Route verte, un sentier pédestre, des postes d'observation et des panneaux d'interprétation, ayant fait en sorte que le marais de Montmagny offre maintenant une vitrine exceptionnelle pour faire connaître l'importance de la conservation des milieux humides aux nombreux utilisateurs du territoire;

CONSIDÉRANT conséquemment l'intérêt du conseil municipal face à ce projet de restauration des installations déjà en place;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l'engagement de la Ville de Montmagny à participer financièrement au projet soumis par Canards Illimités Canada visant la consolidation des digues et le remplacement du système de contrôle de niveau d'eau au marais de Montmagny, pour un montant de 25 000 \$ sur un coût total estimé du projet de 110 000 \$; contribution à être versée par la Ville sur confirmation de l'obtention du financement requis et de la réalisation du projet.

2. De convenir que Canards Illimités Canada agit à titre de maître d'œuvre du projet de restauration et est donc responsable des étapes préparatoires aux travaux de restauration des ouvrages incluant, notamment, mais non limitativement, les demandes d'autorisation et la recherche de financement.

3. D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une nouvelle entente avec Canards Illimités Canada confirmant les modalités de participation des parties audit projet et prévoyant d'autres modalités entourant la protection et la réalisation d'un aménagement faunique de même que tout autre document pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Canards Illimités Canada de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS
ET DES CHAUSSÉES DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2015-464**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande à toutes les municipalités de déposer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon les modalités prévues au *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées*;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention et des plans démontrant les priorités d'intervention en cette matière;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, daté du 14 décembre 2015 et signé par M. Louis Létourneau, ingénieur et coordonnateur aux infrastructures, démontrant les priorités de remplacement et d'entretien des infrastructures municipales de la Ville de Montmagny et d'autoriser son dépôt pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution numéro 2015-464 approuvant le plan d'intervention daté du 30 novembre 2015 auquel document projet des modifications ont été apportées.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-507

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2015-428 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX MISE À JOUR – CORRECTION AU SEUIL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-428, a déposé une nouvelle programmation des travaux auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en lien avec sa demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée au niveau du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales qu'elle s'est engagée à réaliser avec l'aide financière accordée;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution numéro 2015-428 en remplaçant l'article 5 par le suivant :

« 5. De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme »; et ce, en lieu et place d'un total de 112 \$ par habitant pour les quatre années du programme.

2. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-508

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1162 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1162 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2016, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 30 novembre 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-509

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1163 AMENDANT DE NOUVEAU LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 947, 958, 962, 1082 ET 1102 ET LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2016 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1163 amendant de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2016 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 30 novembre 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-510

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1165 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE

**MONTMAGNY ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 722 DE
MANIÈRE À PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE À L'UTILISATION
DE L'EXCÉDENT D'ACTIF EN COURS DE RÉGIME**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1165 amendant le règlement numéro 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny et remplaçant le règlement numéro 722 de manière à prévoir une disposition relative à l'utilisation de l'excédent d'actif en cours de régime, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-511

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1166 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES DE RUES ET L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE POSE DE BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR
LE TERRAIN SITUÉ AU NORD DE LA RUE CAJETAN-GAUTHIER AINSI
QU'UN EMPRUNT DE 255 000 \$ Y AFFÉRENT ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1150**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1166 décrétant l'acquisition d'infrastructures de rues et l'exécution de travaux de pose de bordures, de pavage et d'éclairage sur le terrain situé au nord de la rue Cajetan-Gauthier ainsi qu'un emprunt de 255 000 \$ y afférent et abrogeant le règlement numéro 1150, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-512

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1156 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME
MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU
PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU
QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME
CORPORATION D'HABITATION DU LITTORAL INC.**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1167 amendant le règlement numéro 1156 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Corporation d'habitation du littoral inc., pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-513

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2016

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2016.

2015-514

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'établir un programme de réhabilitation de l'environnement dans le cadre de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

2015-515

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

2015-516

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR L'ACQUISITION
D'UNE SURFACEUSE À GLACE POUR L'ARÉNA MUNICIPAL ET D'UN
CAMION AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'aréna municipal et d'un camion avec équipements de déneigement.

2015-517

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT DE 545 000 \$ ET L'AFFECTATION DES SOLDES
DISPONIBLES DE 4 574,64 \$ ET DE 939,31 \$, RESPECTIVEMENT DES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1077 ET 1087, EN VUE DE FINANCER UNE
DÉPENSE DE 550 514 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER D'ACCÈS AU PARC ST-NICOLAS, DE
RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU BRAS ST-NICOLAS,
D'AMÉNAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE
ET DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA
CHAUSSÉE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter un emprunt de 545 000 \$ et l'affectation des soldes disponibles de 4 574,64 \$ et de 939,31 \$, respectivement des règlements numéros 1077 et 1087, en vue de financer une dépense de 550 514 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier d'accès au parc St-Nicolas, de réfection d'une partie du chemin du Bras St-Nicolas, d'aménagement pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée.

2015-518

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE DE 1 385 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 035 000 \$ POUR
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN
HÔTEL DE VILLE ET SES ESPACES PUBLICS, INCLUANT LE PAIEMENT
DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À CES TRAVAUX, DE
RÉFECTION DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD
TACHÉ EST ET D'ÉCLAIRAGE DES CHUTES**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense de 1 385 000\$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2015-519

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du
14 décembre 2015, à 20 h 40.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016.


MAIRE

